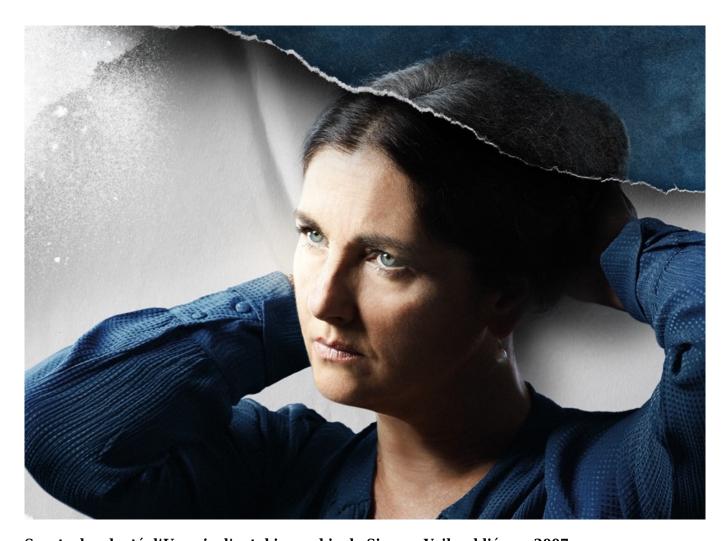


'Simone Veil, les combats d'une effrontée' à l'Autre Scène de Vedène



Spectacle adapté d'Une vie, l'autobiographie de Simone Veil publiée en 2007

Dans son autobiographie, Simone Veil évoque son enfance heureuse à Nice, son arrestation par la Gestapo puis sa déportation à Auschwitz. La suite, on la connaît pour beaucoup d'entre nous, car nous avons grandi avec les combats de cette femme hors du commun : l'Europe, l'avortement, les conditions pénitentiaires.

La comédienne Cristiana Réali, nominée au Molière 2022 de la comédienne d'un spectacle de Théâtre Privé incarne Simone Veil



Sur scène, elles sont deux, dont Camille (Noémie Develay-Ressiguier), jeune thésarde invitée à parler de Simone Veil à la radio, lors de son entrée au Panthéon, en juillet 2018. Dès que Camille évoque un souvenir, le fantôme de Simone Veil, interprété par Cristiana Reali, prend la parole avec un regard intense, une gestuelle précise et une diction et intonation confondantes.

L'importance de la transmission

À mesure que progresse l'émission de radio, une conversation voit le jour entre ces deux femmes, comme un dialogue entre deux générations. Comment trouve-t-on la force de consacrer sa vie aux combats politiques ? Comment reçoit-on cet héritage ? La parole de Simone Veil traverse le temps.

Une parole tournée vers les générations futures et - envers et contre tout - un regard confiant porté sur l'avenir.

Mercredi 8 janvier 2025. 20h. 20 et 40€. L'autre Scène. Avenue Pierre de Coubertin. Vedène. 04 90 14 26 40 / www.operagrandavignon.fr

Le Crestet : plusieurs mois de travaux sur la route de Vaison-la-Romaine



Ecrit par le 6 novembre 2025



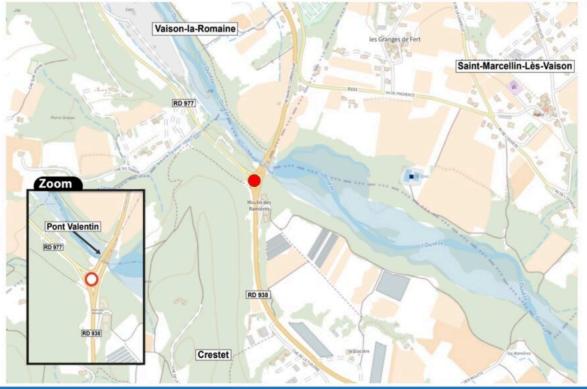
À partir du lundi 6 janvier, le Département de Vaucluse va réaliser des travaux d'aménagement et de réhabilitation au Crestet qui vont engendrer une modification des modalités de circulation durant plusieurs mois.

Le lundi 6 janvier, des travaux vont débuter au Crestet, au niveau de l'intersection de la route de Vaisonla-Romaine (RD977) et de la route du Crestet (RD938). La première partie de ces travaux aura lieu jusqu'à l'été 2025.



Aménagement d'un carrefour giratoire RD 938 / RD 977 et réhabilitation du pont Valentin au Crestet





Département de Vaucluse - Avignon Cedex 9 www.vaucluse.fr

Pour un montant total des travaux de 1 550 000€ financés par le Département, un carrefour giratoire sera créé entre les RD938 et RD977 qui permettra de fluidifier et de sécuriser les flux de circulation, et le pont Valentin sera réhabilité pour permettre une circulation des véhicules à double sens et afin de libérer l'ancien pont SNCF situé en parallèle. Ce dernier sera destiné au passage de la future véloroute de l'Ouvèze entre Sablet et Mollans-sur-Ouvèze, portée par la Communauté de communes Vaison Ventoux et subventionnée à hauteur de 390 644€ par l'état au titre du plan France Relance.

Ainsi, le pont Valentin, actuellement emprunté par les véhicules venant du côté Nyons, sera fermé à la circulation. Une circulation alternée par feux tricolores sera mise en place pour permettre un passage sur l'autre pont. Pendant toute la durée du chantier, l'accès sur la RD977 au niveau des travaux sera réservé au garage, à la carrière Vaison Béton, ainsi qu'aux riverains du Chemin du Tarin.



Ecrit par le 6 novembre 2025



Le pont Valentin (à gauche) et le pont qui va être déstiné à la véloroute (à droite). © Département de Vaucluse

Vaucluse : les travaux prévus au mois de janvier



Ecrit par le 6 novembre 2025



Aménagement d'un carrefour giratoire au Crestet, réhabilitation d'un collège à Vedène, ou encore la réalisation d'une voie verte entre Le Thor et L'Isle-sur-la-Sorgue. Quels travaux sont prévus par le <u>Département de Vaucluse</u> au mois de janvier ?

Dès le début de l'année, le Département de Vaucluse entament des travaux d'envergure. Un carrefour giratoire va être aménagé à l'intersection RD 938 / RD 977 au Crestet et le pont routier Valentin va être réhabilité afin de fluidifier et de sécuriser les flux de circulation. Une partie de la future véloroute de l'Ouvèze, entre Sablet et Mollans-sur-Ouvèze, sera également réalisée. Les travaux démarreront le 6 janvier et dureront jusqu'à l'été.

En ce qui concerne le collège Lou Vignarès à Vedène, les travaux de la phase 2, qui concernent la restructuration et l'extension des bâtiments administratifs, vont se poursuivre jusqu'en septembre. La fin du chantier prévue début 2026, après la réalisation des aménagements paysagers et la dépose du collège provisoire.

Les travaux le long de la RD901, pour la réalisation d'une voie verte entre Le Thor et L'Isle-sur-la-Sorque, qui ont débuté en juillet dernier, sont terminés. Le marquage au sol ainsi que la signalisation verticale seront réalisés début janvier.

Les autres chantiers en cours

• La déviation d'Orange entre le giratoire du Coudoulet et la route de Camaret Les travaux d'aménagement de l'ouvrage de rétablissement du Chemin de Nogaret ont démarré en juin



pour 14 mois et ceux d'aménagement de l'ouvrage de franchissement de la route de Jonquières ont débuté en décembre pour une durée de 11 mois.

- Aménagement de la Via Venaissia entre Velleron et Robion. Les travaux sont en cours sur la première section comprise entre Velleron et L'Isle-sur-la-Sorgue.
- Construction du <u>nouveau bâtiment Memento</u>, pôle des patrimoines de Vaucluse à Avignon. Le chantier est en train de se terminer. Les travaux de finition et essais techniques vont se poursuivre durant le premier trimestre 2025. Le déménagement des Archives départementales ne démarrera pas avant mi-2025, pour une mise en service et ouverture au public prévue en 2026.
- Extension du service 'Livre et Lecture' à Sorgues. Les travaux ont démarré début avril et pour une durée de 14 mois.
- Construction de la nouvelle <u>Maison Départementale des Personnes Handicapées</u> (MDPH) à Avignon. Le chantier a débuté en septembre pour 18 mois.
- Restructuration du collège Tavan à Montfavet. Les travaux ont démarré en juillet et devraient s'achever en mai 2025.

Isle-sur-la-Sorgue : 3 ans de travaux pour le projet de plaine sportive à Saint-Gervais



Ecrit par le 6 novembre 2025



Le conseil municipal de <u>L'Isle-sur-la-Sorgue</u> a approuvé au cours du mois de décembre le financement du projet de plaine sportive qui s'installera sur le site de Saint-Gervais. Les travaux devraient débuter en avril 2025 et s'achever au 1^{er} trimestre 2028.

Le sport a une place prépondérante au sein de la ville de L'Isle-sur-la-Sorgue qui compte une quarantaine de clubs sportifs et 6 500 licenciés. Ainsi, la municipalité souhaite renforcer sa position en faveur de la pratique sportive, notamment à travers le projet de plaine sportive qui va voir le jour dans les prochaines années sur le site de Saint-Gervais.

La Ville a déjà témoigné de cette envie en réalisant de nouveaux équipements comme le pumptrack ou le skate park, mais aussi en réhabilitant des équipements déjà existants comme des gymnases, un stand de tir, des terrains de pétanque, des tribunes, ou encore des vestiaires. La Ville participe en ce moment à des réflexions sur de nouvelles réhabilitations comme celle du futur centre aquatique intercommunal dont le projet est piloté par la communauté de communes <u>Pays des Sorgues Monts de Vaucluse</u>. La Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue soutient aussi de nombreuses associations sportives. Ses actions en faveur du sport lui ont permis d'être labellisée 'Terre de Jeux 2024' et d'accueillir le relais de la flamme olympique en juin dernier.

Un projet sur le site de Saint-Gervais

Le projet de plaine sportive à Saint-Gervais va permettre de rénover une partie des équipements existants sur le site, de déplacer certains équipements actuellement situés sur le complexe sportif des



Ecrit par le 6 novembre 2025

Capucins vers ce nouveau site et de créer une nouvelle offre d'équipements sportifs afin de favoriser de nouvelles disciplines.

L'objectif est de regrouper dans un lieu unique des équipements structurants et de développer de nouvelles disciplines qui ne bénéficient pas d'équipements sur le territoire à l'heure actuelle et enfin de mutualiser les équipements accessoires aux pratiques sportives. Ainsi, les pratiques de football seront regroupées grâce à la création d'un stade équipé d'une tribune de 300 places et de trois terrains d'entrainement. Le tennis, quant à lui, qui est sur le site des Capucins, sera déplacé à Saint-Gervais grâce à la création de six terrains extérieurs et deux couverts ainsi que des terrains de pickleball.





Ecrit par le 6 novembre 2025



Images de synthèse. ©Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue

Un projet écoresponsable

Ce projet se veut une réponse à des objectifs de développement durable et de santé. La Ville de l'Isle-surla-Sorgue a donc fait le choix de matériaux les plus naturels et les moins énergivores afin de répondre aux objectifs de la COP21.

Aussi, la Ville compte mettre en œuvre un éclairage LED sur l'ensemble des équipements indoor et outdoor, une isolation optimale des bâtiments, un engagement 'zéro phyto' pour l'ensemble de ses espaces verts, et un abandon au maximum du microplastique pour son terrain de football synthétique en ayant recours à une garniture en matière organique. Cette garniture en surface sera composée de noyaux d'olives concassés, de maïs ou encore de noix de coco.

Trois ans de travaux

La 1^{re} phase des travaux aura lieu durant le printemps et l'été 2025. Elle permettra la construction de six courts de tennis dont quatre en résine et deux en gazon synthétique, et la réhabilitation du local de pesage en club house et vestiaires. La 2^e phase se tiendra d'août 2025 à août 2026 et permettra la création d'un stade d'honneur de football, la construction de tribunes et de locaux annexes (buvette, vestiaires), ainsi que la réhabilitation des actuels vestiaires destinés aux entraînements. La 3^e phase, qui



aura lieu de juillet 2026 à janvier 2027, concernera la création de courts de pickelball et de deux courts de tennis couverts. Enfin, la dernière phase (qui est une phase optionnelle) aura lieu de 2027 à 2028 avec la création d'un terrain d'entrainement de football en gazon synthétique et la rénovation des terrains en herbe existants.

Le montant des trois premières phases de travaux devrait s'élever à 5,7M€. La phase optionnelle pourrait ajouter 2,4M€ au montant total. Sur la surface de 18 hectares du site de Saint-Gervais, les futurs équipements sportifs devraient s'étaler sur 7 hectares.

(Vidéo) Clara Morgane présente son dernier spectacle à Confluence Spectacles



Ecrit par le 6 novembre 2025



Ce mardi 31 décembre, Clara Morgane fêtera la fin de l'année 2024 avec les Avignonnais. Elle présentera son dernier spectacle 'Au 7ème' à <u>Confluence Spectacles</u>.

Sur scène ce mardi, sept femmes artistes se produiront pendant 2 heures sur sept chansons pour sept tableaux audacieux qui donneront vie aux chansons que Clara Morgane chante en live.

Après 20 ans de carrière dont six sur scène avec son premier spectacle 'Le Cabaret de Clara', l'animatrice de télévision, chanteuse et mannequin française dévoile son nouveau spectacle 'Au 7ème' dans lequel le public découvre les chansons de son EP 7, le chiffre fil-rouge du spectacle.

Mardi 31 décembre. 20h. À partir de 49€ (<u>billetterie en ligne</u>). Confluence Spectacles. 2 Place de l'Europe. Avignon.



La recette de canette aux cerises du chef Xavier Mathieu



Xavier Mathieu est le propriétaire et chef étoilé de l'établissement <u>Le Phébus & Spa</u> à Joucas. Pour régaler vos papilles et celles de vos proches, il vous dévoile sa recette de canette aux cerises.

<u>Chutney cerises:</u>

- Cerises 900gr
- Poivrons rouges 300gr
- Oignon 180gr
- Cassonade 100gr
- 2 gousses d'ail
- Vinaigre de riz 100gr
- Vinaigre balsamique 40gr

Faire suer l'oignon puis ajouter le poivron rouge ciselé. Faire bien suer puis ajouter les cerises, les



gousses d'ail et la cassonade. Cuire à feu doux, comme une confiture. En fin de cuisson ajouter les vinaigres. Garder au chaud.

Jus de veau:

- Os de veau 5kg
- 3 oignon
- 10 carottes
- 1/2 celeri branche
- 3 poireaux
- Vin blanc

Caraméliser au four les os de veau. Dans une marmite, faire suer toute la garniture aromatique. Une fois bien rôtis, débarrasser les os dans la marmite avec la garniture. Dégraisser la plaque et la déglacer au vin blanc pour récupérer les sucres de la viande. Les débarrasser dans la même marmite. Allumer le feu à fond et déglacer au vin blanc. Couvrir tous les éléments avec des glaçons et de l'eau froide. Laisser réduire jusqu'à obtenir un jus. Refroidir, dégraisser et garder au frigo.

Sauce aux cerises:

- Miel badiane
- Cannelle
- Vinaigre de framboises
- Jus de cerises
- Jus de veau

Dans une casserole, caraméliser légèrement le miel avec la badiane et la cannelle. Déglacer au vinaigre de framboise puis ajouter le jus de cerises et laisser réduire à glace. Verser le jus de veau et laisser réduire jusqu'à obtenir la texture souhaitée.

Éléments principaux :

- Filet de canette

Parer le magret de canette et le cuire avec une branche de thym au four pendant 5mn à 180°C puis laissez reposer à température ambiante. Le remonter en température avant de servir.

Éléments complémentaires :

- Cerises avec queue

Faire glacer dans la sauce 1 minute.





Deux spectacles de rue à Bonnieux pour fêter la fin de l'année



Ecrit par le 6 novembre 2025



Le lundi 30 décembre, l'heure sera à la fête à Bonnieux. La commune accueillera deux spectacles, une déambulation et un spectacle de feu, pour célébrer la fin de l'année.

À 15h30, départ de la Place Gambetta (Place du Terrail) pour le spectacle déambulatoire 'Christmas Sound'. À bord de leur voiturette musicale, les musiciens de la compagnie Mad Sound reprendront les grands classiques de Noël, des chansons françaises aux plus grands titres internationaux, tout en parcourant les ruelles du village. Un goûter sera offert par l'office de tourisme <u>Pays d'Apt Luberon</u> pendant le parcours.

À 18h30, la Place Gambetta accueillera le spectacle de feu 'Roulmaboule'. Une création originale, hors du temps, inspirée par l'univers des esprits et fantômes japonais, où la peur laisse place au rire. L'office de tourisme offrira le vin chaud accompagné de friandises de Noël.



Ecrit par le 6 novembre 2025

Projet de réhabilitation de la partie haute des anciennes Papeteries de Malaucène



La CoVe -Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin- conduit actuellement un projet de résorption de la friche de la partie haute du site des anciennes Papèteries de Malaucène, avec l'objectif de donner vie à un nouveau lieu dédié à l'économie locale. Une concertation publique a ainsi été menée du 9 au 21 décembre, proposant une exposition ouverte à tous et une invitation aux habitants à contribuer à la démarche. Les travaux devraient débuter en 2026.

La partie haute des Papèteries se situe à la sortie du village en direction du Mont Ventoux à 1,3km du village. Le site qui s'inscrit dans un paysage constitué de landes et de prairies, met en évidence un groupe de constructions issues d'une implantation historique industrielle du 19^e siècle qui est aujourd'hui une friche à valoriser.



Ecrit par le 6 novembre 2025



Partie haute des Papèteries de Malaucène Copyright la CoVe

Le projet a pour ambition de redonner

une activité au site via la reconversion des bâtiments sur environ 1 400m2. L'ensemble des espaces sera traité en bureaux, salles et ateliers modulables et adaptables à l'usage en compatibilité avec un futur projet de bâtiment historique de <u>la fabrique</u> par la Scic (Sociétés coopératives d'intérêt collectif). La Fabrique du Ventoux. Les bâtiments n'emprunteront aucune surface supplémentaire aux prairies environnantes.

Stratégie

La stratégie économique de la CoVe vise à un équilibre au sein du territoire, en répondant aux besoins des entreprises et en leur proposant une offre locative nouvelle, prioritairement sur des projets de bâtiments existants : friches industrielles et bâtiments inoccupées. L'analyse des dynamiques économiques du territoire –via une étude réalisée en 2022 par le cabinet Egis- a mis en évidence un manque de locaux d'activités sur le secteur nord du territoire intercommunal, comprenant Malaucène.

La Croix Florent

La zone d'activités de la Croix Florent est en saturation mais sans potentiel d'extension dans la poursuite de sa stratégie de sobriété foncière. Le projet de réhabilitation d'une partie de la friche industrielle des





Papèteries, suite à l'échec du projet touristique porté par la société Vintour est donc l'occasion de repenser le projet, sur la partie haute du site de friche industrielle et dans le cadre du Plan d'urbanisme de la commune de Malaucène.



Le Projet Copyright La CoVe

L'objectif

L'objectif de la CoVe, au titre de sa compétence en développement économique, sa capacité d'aménagement et la mobilisation des partenaires tels que l'Etat, le Département de Vaucluse ... est donc de répondre à la demande des acteurs économiques locaux et de bénéficier d'un lieu dévolu à l'artisanat en proposant des locations et de faire vivre économiquement la partie haute des Papèteries , par une occupation quotidienne.

Retour sur le projet de la Scic La fabrique du Ventoux

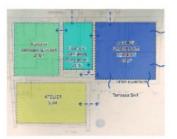
En 2022 et 2023, la CoVe avait engagé des discussions et négociations avec le groupe Vintour et des interlocuteurs Belges qui souhaitaient construire un hôtel 4 étoiles et 150 appartements. Depuis fin 2023, la Scic La Fabrique du Ventoux développe un projet sur les parties haute et basse des anciennes Papèteries. La CoVe souhaite maintenir son programme uniquement pour garantir son aménagement rapide, simple et financé et fournir une offre de locaux d'activités à court terme aux entreprises du territoire.



PROJET DE RÉHABILITATION DE LA PARTIE HAUTE DES ANCIENNES PAPETERIES DE MALAUCÈNE



Un nouveau lieu dédié à l'économie productive locale



L'ENTRÉE DE SITE MARQUÉE

Un espace de stationnement mutualisé en entrée de site, marqué par le réemploi du préau métallique, marqueur architectural. Des accès simplifiés et étudiés pour l'accueil d'entreprises (ouvertures latérales, largeurs adaptées pour les voiries internes).







LES HANGARS DÉDIÉS AUX ARTISANS
Les hangars jumeaux repensés par une
extension mesurée en façade:
11 cellules dédiées aux entreprises pour environ
1400 m² (production et stockage, avec possibilité
de création de mezzanines logistiques).

(CoVe)



Avignon le 1er janvier 2025, le tribunal de commerce devient 'le tribunal des activités économiques'



C'est à l'initiative du président du tribunal judiciaire d'Avignon Jean-Philippe Lejeune, de Florence Galtier procureure de la République près du tribunal judiciaire d'Avignon et de Gérard Arnault président du tribunal de commerce qu'Avignon fait partie des 12 tribunaux de commerce bientôt dénommés 'tribunaux des activités économiques'. Mission ? Traiter les procédures amiables et collectives de l'ensemble du département quelle que soit l'activité exercée. Cette réforme permettra de soulager les tribunaux judiciaires d'Avignon et de Carpentras.

Ils seront désormais 12 tribunaux à mener cette opération pilote nationale dont l'objet est d'absorber certaines compétences du tribunal judiciaire comme les procédures de sauvegarde, les redressements



judiciaires, les liquidations judiciaires et les procédures amiables (règlements amiables agricoles, mandats *ad hoc* et conciliations) de l'ensemble des activités, à l'exception des professions juridiques réglementées : avocats, notaires et commissaires de justice.

Une expérimentation menée sur 4 ans

La création des tribunaux des activités économiques entre dans le cadre de la Loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice n° 2023-2027, et sera expérimentée pour une période de 4 ans dès le 1^{er} janvier 2025, pour être, ensuite, possiblement étendue à l'ensemble du pays. Objectif ? Désencombrer les Tribunaux judiciaires, gagner en efficience, donner plus de clarté aux justiciables et réduire le coût de la Justice.

Les nouveaux tribunaux des activités économiques

Les tribunaux de commerce désignés par le garde des sceaux, ministre de la justice, pour expérimenter les tribunaux des activités économiques (TAE) sont : Avignon, Auxerre, Le Havre, Le Mans, Limoges, Lyon, Marseille, Nancy, Nanterre, Paris, Saint-Brieuc et Versailles. Les affaires déjà en cours demeurant dans le giron du tribunal judiciaire pour continuer d'y être traitées. A noter que le tribunal des activités économiques d'Avignon est le seul de France qui absorbera la compétence de deux tribunaux judiciaires : Avignon et Carpentras.

Une nouvelle organisation scrutée par un Comité d'experts

Conformément au <u>décret n° 2024-674 du 3 juillet 2024</u>, cette nouvelle organisation sera examinée par un Comité d'experts et de parlementaires chargés de remettre un rapport d'évaluation au Parlement avant le 1^{er} juillet 2028. L'expérimentation menée à son terme pourrait être généralisée à tout le territoire français. Un questionnaire de satisfaction, dévolu aux justiciables, sera disponible au sein de chaque tribunal des activités économiques. Celui d'Avignon est composé de 42 juges consulaires du tribunal de commerce, de 6 juges exerçant la profession d'exploitants agricoles et des greffiers du tribunal de commerce.

Qui cela concerne-t-il ou pas?

Tout professionnel éprouvant des difficultés économiques : les associations, les exploitants agricoles, les sociétés civiles, les professions libérales. Ceux que le TAE ne concernera pas ? Les avocats, les notaires, les commissaires de Justice, les greffiers de tribunal de commerce, les administrateurs judiciaires et les mandataires judiciaires.

Pour quelles procédures?

Les procédures amiables : règlements amiable agricole, mandats *ad hoc*, conciliations ; les procédures collectives : sauvegardes, redressements judiciaires, liquidations judiciaires ; les actions et contestations relatives aux baux commerciaux nées de la procédure collective et présentant avec celle-ci des liens de connexité suffisants et la propriété intellectuelle.

Pourquoi cette réforme ?

Jusqu'à présent les tribunaux judiciaires et les tribunaux de commerce traitaient à concurrence les procédures amiables et collectives, en fonction de l'activité du débiteur. Désormais, il n'y aura plus



qu'une seule juridiction spécialisée pour le traitement de la matière.

Qui fera partie du Comité de pilotage ?

La conduite de l'expérimentation est assurée par un Comité de pilotage composé au 1° du directeur des services judiciaires ; 2° du directeur des affaires civiles et du sceau ; 3° d'un premier président d'une cour d'appel dans le ressort de laquelle un tribunal des activités économiques a son siège ; 4° d'un procureur général près une cour d'appel dans le ressort de laquelle un tribunal des activités économiques a son siège ; 5° d'un président d'un tribunal judiciaire dans le ressort duquel un tribunal des activités économiques a son siège ; 6° d'un procureur de la République près un tribunal judiciaire dans le ressort duquel un tribunal des activités économiques a son siège ; 7° d'un président d'un tribunal des activités économiques ; 8° d'un greffier d'un tribunal des activités économiques ; 9° d'un administrateur judiciaire ; 10° d'un mandataire judiciaire ; 11° d'un bâtonnier de l'ordre des avocats d'un barreau dans le ressort duquel un tribunal des activités économiques a son siège ; 12° d'un membre d'une chambre départementale d'agriculture ; 13° du président de la conférence générale des juges consulaires de France ; 14° du vice-président du conseil national des tribunaux de commerce ; 15° du président du conseil national des greffiers des tribunaux de commerce. Le directeur des services judiciaires et le directeur des affaires civiles et du sceau coprésident ce comité. Les personnes mentionnées aux 3° à 12° sont nommées par arrêté du garde des sceaux, ministre de la Justice.



Ecrit par le 6 novembre 2025



Jean-Philippe Lejeune président du Tribunal judiciaire d'Avignon, Florence Galtier procureure de la République près du Tribunal judiciaire d'Avignon et Gérard Arnault président du Tribunal de commerce

Copyright MMH

Ils ont dit

«Cette simplification est très importante notamment au regard de la spécificité de notre Département qui est très rural et comporte de nombreux agriculteurs, notamment sur Carpentras et ses environs, expliquait Jean-Philippe Lejeune, président du tribunal judiciaire d'Avignon précisant, sur les 12 tribunaux choisis pour être pilotes, le tribunal de commerce d'Avignon sera le seul à absorber les activités de deux tribunaux judiciaires : Avignon et Carpentras.»

Pourquoi le tribunal d'Avignon a-t-il été choisi ?

«Parce que nous rassemblions plusieurs critères : un département rural comptant de nombreuses exploitations agricoles, viticoles, des petites et moyennes entreprises, des entreprises importantes, des



professions libérales et de nombreuses associations,» soulignait Gérard Arnault, président du tribunal de commerce d'Avignon.

Le Comité d'évaluation

«Le Comité d'évaluation se réunira trois fois par an, précisait Florence Galtier, procureure de la République. Il permettra d'analyser régulièrement la situation et de nous alerter sur le type de difficultés rencontrées, même si la procédure reste la même. Cette réforme vise à simplifier et à transférer les compétences et les charges parce que 90% des professions relèvent du tribunal des activités économiques, cependant nous n'évaluons pas encore le volume d'affaires que cela représente.»

Fiers d'avoir été choisis comme site pilote

«C'est tous les trois, ensemble, que nous avons porté la candidature du tribunal de commerce d'Avignon comme tribunal des activités économiques. Notre département paraissait vraiment destiné à cette expérimentation et le tribunal de commerce d'Avignon fonctionne très bien,» concluaient Jean-Philippe Lejeune président du tribunal judiciaire d'Avignon, Florence Galtier, procureure de la République près du Tribunal judiciaire d'Avignon et Gérard Arnault, président du tribunal de commerce d'Avignon.